RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 13899
Numéro SIREN : 384 017 927
Nom ou dénomination : A.B. LES SEQUOIAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2017 sous le numéro de dépôt 101976

20171019762016

DATE DEPOT : 13/10/2017

N° DE DEPOT : 101976

N° GESTION : 2014B13899

N° SIREN : 384017927

DENOMINATION : A.B. LES SEQUOIAS

ADRESSE : Tour Jade, 16 rue Vandrezanne 75013 Paris

MILLESIME : 2016

AB LES SEQUOIAS
SARL au capital de 410 000€
16 rue Vandrezanne – Tour Jade 75013 PARIS
R.C.S. PARIS 384 017 927

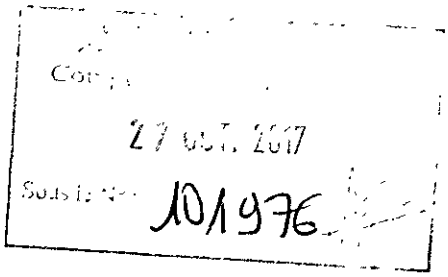

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2017

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 292 842€ comme suit :

- en totalité au compte « Autres Réserves », soit 292 842 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

LE GERANT
Monsieur Rémy GUERIN

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 16 rue Vandrezanne Tour de Jade 75013 PARIS — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 38401792700052 — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31/12/2016

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AG		AI	
	Fonds commercial (1)	AH		AJ	
	Autres immobilisations incorporelles	AK		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 565	AU 7 641	924
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	26 557	CV	26 557
	Créances rattachées à des participations	BB	913 693	BC	913 693
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	948 815	BK 7 641	941 174
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	71 203	BY	71 203
	Autres créances (3)	BZ	313 017	CA	313 017
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	7 034 341	CE	7 034 341
	Disponibilités	CF	403 083	CG	403 083
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	7 821 644	CK	7 821 644
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	8 770 459	LA 7 641	8 762 818

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * : Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 410 000)	DA	410 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	41 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	5 613 268
	Report à nouveau	DH	489 090
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	292 842
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	6 846 200
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 831 533
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 887
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 192
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	18 005
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 916 618
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 762 818

RENVOIS

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 263 493
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Expert-comptables Janvier 2017

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☐

			Exercice N				
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue services *	FG	229 335	FH		FI	229 335
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	229 335	FK		FL	229 335
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 508
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	233 843
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	130 799
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 461
	Salaires et traitements *					FY	32 923
	Charges sociales (10)					FZ	4 768
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	833
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	171 784
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)						GG	62 060
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	76 535
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 942
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	44 451
	Total des produits financiers (V)					GP	129 927
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	64 516
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	90 078
	Total des charges financières (VI)					GU	154 594
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V − VI)						GV	(24 667)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I − II + III − IV + V − VI)						GW	37 393

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	540 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	540 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	201 053
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	201 053
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	338 947
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	83 498
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	903 771
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	610 929
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	292 842

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (9) ci- dessous)	IG	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	
	— Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	HI	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6 *bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6 *ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Produits de cessions d'éléments d'actifs cédés		540 000
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	201 053	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

SAGE Experts-comptables (janvier 2017)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS DGFiP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise AB LES SEQUOIAS — Néant [ ] *

Ne pas inscrire le montant des centimes

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou à la suite d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		K1	
	Constructions — Sur sol propre — Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui — Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions — Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels — Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	8 565	LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	8 565	LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	3 127 696	8V	13 693	8W	
	Autres titres immobilisés	IP		IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières	IT		IU		IV	
	TOTAL IV	LQ	3 127 696	LR	13 693	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	3 136 262	ØH	13 693	ØJ	

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions : par virement de poste à poste 1		Diminutions : par cession ou mise hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CO		DO		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
	Autres Immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres Immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres Immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	8 565	MU	
	Autres Immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III	IY		NG		NH	8 565	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	I0		ØX	2 201 139	ØY	940 250	ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV	I3		NJ	2 201 139	NK	940 250	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	2 201 139	ØL	948 815	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 31122016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS Néant [X] *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238*bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

⑥ AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise AB LES SEQUOIAS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		JT		PG		PH		
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QV		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 809	QM	833	QN		QO	7 641	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	6 809	QV	833	QW		QX	7 641	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	6 809	ØP	833	ØQ		ØR	7 641	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		M6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et informt. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 54 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☒ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 247 *bis* A-III) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quindecies* II du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises — d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises — financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises — exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I. — I0

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N°2057-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB_LES_SEQUOIAS — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	913 693	UM		UN	913 693
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	71 203		71 203		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 017		3 017		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	310 000		310 000		
	Charges constatées d'avance	VS					
	TOTAUX	VT	1 297 912	VU	384 220	VV	913 693
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 831 533		1 178 408	412 500	240 625
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B					
Personnel et comptes rattachés		8C	684		684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 303		2 303		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	43 603		43 603		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 602		17 602		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 887		2 887		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 005		18 005		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 916 618	VZ	1 263 493	412 500	240 625
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	2 887
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	137 500	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | E T | | Néant ☐* | Exercice N clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 292 842

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
	de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer :	WC
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	3 049	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	3 049
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies DI)	RB			
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-TER bis)	XX		XW	
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						I7	83 498

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– Imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme	WN
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR : 320 702

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ : 43 308
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 CI)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 743 398

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *	WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)	WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	– Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– Imposées au taux de 0 %	WH : 338 947
	– Imposées au taux de 19 %	WP
	– Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	– Imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A	XA

Mesures d'incitation

Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY
Majoration d'amortissement *								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés (art. 44 septies))	K9		Entreprises nouvelles (44 septies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité (sous CIDE (44 undecies))	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS : 132 097
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière de déficit				Z1	XG : 895
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2
								TOTAL II	XH : 471 939

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XL	271 460
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XO
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XD)		XN	271 460

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAGE Experts comptables Janvier 2017

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP 2058 A 2017
Extension

AB LES SEQUOIAS

REINTEGRATIONS DIVERSES	Montant exercice N
QP frais et charges sur PV cessions titres de participation : 12%	40 674
QP Résultat SCI DU BAILLY 2015	1 239
QP Résultat SCI DU BAILLY 2016	1 395

DEDUCTIONS DIVERSES	Montant exercice N
CICE 2016	895

SAGE Experts-comptables | janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N°2058-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise AB LES SEQUOIAS — Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e *bis* Al. 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 *septies* du CGI)

Montant de la réintegration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

SAGE Experts-comptables | février 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-CSD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	489 090	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves – Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 023 466		– Autres réserves	ZD	2 023 466
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE	
					Autres répartitions	ZI	
					Report à nouveau	ZG	489 091
	TOTAL I	OF	2 512 557		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	2 512 557

DISTRIBUTIONS (Article 235 *ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS — Exercice N :

ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance				YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée < 6 mois	J8	74 211	)	XQ	88 512
	– Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 801
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	FS		)	ST	29 486
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	130 799
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE				YW	396
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	2 065
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	2 461
TVA	– Montant de la TVA collectée				YY	52 072
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	9 361
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *				OZ	14 923
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS	
	– Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :		handicapés) :		YP	2
	– Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	– Numéro de centre de gestion agréé * XP		– Filiales et participations : (Liste au 2059-G précisée par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 1
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *	**Société :** résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JI		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Titres OSSFA 28/09/2016	201 053				201 053
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* : Court terme (9)	Long terme (10) 19 %	Long terme (10) 15 % ou 16 %	Long terme (10) 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations*	1	540 000	338 947	0			338 947	
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)					338 947	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)		(B)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

SAGE Experts-comptables janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B-SD 2017

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS | Formulaire déposé au titre de l'IR | EU | | Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* I *ter* et I *quater* du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DGFiP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS Néant [X]

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies* 0 las du CGI)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies* 0 du CGI)	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 16 % (2)	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice Imposables à 16 % (3)	Solde des moins-values à 16 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine (1)		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 1 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % (2)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) (3)	À 19 % ou 15 % Imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) (4)	À 15 % Ou À 16,5 %(1) (5)	(6)	(7)
Moins-values nettes	N						
Moins values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus values et les moins values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

formulaire obligatoire (article 53A du Code général des Impôts)

(15) RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AB LES SEQUOIAS — Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(16) DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois | 1 | 2 |

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :
SIREN : Dénomination :

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	229 335
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4 508
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	233 843

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	46 784
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	09	
TOTAL 2	OJ	46 784

III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 – TOTAL 2	OG	187 059

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi établissements et sur les formulaires n°s1329 AC SD et 1329 DEF)	SA	187 059

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	229 335

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OL, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N°2059-F-SD 2017

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 384017927000052

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB LES SEQUOIAS

ADRESSE (voie) 16 rue Vandrezanne Tour de Jade

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	25625

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUERIN Prénom(s) Rémy

Nom marital % de détention 99,99 Nb de parts ou actions 25623

Naissance: Date 01/06/1953 N° Département VIIIe de Commune Paris Pays

Adresse : N° 17 Ter Voie rue d'Alsace

Code Postal 92320 Commune CHATILLON Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N°2059-G-SD 2017

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016 N° SIRET 38401792700052

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AB LES SEQUOIAS

ADRESSE (voie) 16 rue Vandrezanne Tour de Jade

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2

Forme juridique		Dénomination	FONCIERE IMMOBILIERE FOUSSE GUERIN		
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	40,00
Adresse : N°	29	Voie	RUE DES MONTEES		
Code Postal	45100	Commune	ORLEANS	Pays	FRANCE
Forme juridique	SARL	Dénomination	OSSPA		
N° SIREN (si société établie en France)	478147515			% de détention	40,00
Adresse : N°	29	Voie	RUE DES MONTEES		
Code Postal	45100	Commune	ORLEANS	Pays	FRANCE
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)				% de détention	
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2017

SARL AB LES SEQUOIAS

Annexe

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 8 762 817,88 euros
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 292 841,89 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/04/2017 par le dirigeant de la SARL.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux (prix d'achat et frais accessoires).

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	4 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année 2016 a été constaté pour un montant de 895 Euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649000 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi - CICE.

Le montant du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Ce crédit sera notamment affecté au renforcement du fonds de roulement.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	8 565		
TOTAL	8 565		
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières	3 127 696	13 693	
TOTAL	3 127 696	13 693	
TOTAL GENERAL	3 136 262	13 693	

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes			8 565	
TOTAL			8 565	
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		2 201 139	940 250	
TOTAL		2 201 139	940 250	
TOTAL GENERAL		2 201 139	948 815	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	6 809	833		7 641
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	6 809	833		7 641
TOTAL GENERAL	6 809	833		7 641

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	833				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	833				
TOTAL GENERAL	833				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	913 693		913 693
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	71 203	71 203	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	3 017	3 017	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	310 000	310 000	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 297 912	384 220	913 693
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	1 831 533	1 178 408	412 500	240 625
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	684	684		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 303	2 303		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices	43 603	43 603		
- T.V.A	17 602	17 602		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	2 887	2 887		
Autres dettes	18 005	18 005		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	1 916 618	1 263 493	412 500	240 625
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	137 500			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	2 887			

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	4 535
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	66 091
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	**70 626**

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 408
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	18 005
TOTAL	**21 613**

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	25 625	16,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	25 625	16,00

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FIFG 45100 ORLEANS	216 000		40,00	22 657	22 657					
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

POUVOIR

Nombre de parts
1

Je soussigné(e) Anne Hélène GUERIN

Demeurant : 17 ter rue d'Alsace 92320 CHATILLON
agissant en qualité d'associée de la SARL AB LES SEQUOIAS, au capital social de 410 000 euros dont le siège social est à PARIS (75013) 16 rue Vandrezanne – Tour Jade, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 384 017 927

constitue pour mandataire : Monsieur Rémy GUERIN

Demeurant **17 ter rue d'Alsace 92320 CHATILLON**

pour me représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2017 à 14 heures** au siège social, et dont l'ordre du jour figure sur la convocation.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre chose.

Fait à Chatillon Le _____

Bon pour pouvoir

Signatures *

*Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom, ses prénoms et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et éventuellement les rectifiera. Le mandant fera précéder sa signature de "Bon pour Pouvoir"

POUVOIR

Nombre de parts
1

Je soussigné(e) Clémence GUERIN

Demeurant : 17 ter rue d'Alsace 92320 CHATILLON
agissant en qualité d'associée de la SARL AB LES SEQUOIAS, au capital social de 410 000 euros dont le siège social est à PARIS (75013) 16 rue Vandrezanne – Tour Jade, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 384 017 927

constitue pour mandataire : Monsieur Rémy GUERIN

Demeurant **17 ter rue d'Alsace 92320 CHATILLON**

pour me représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire** du **30 juin 2017** à **14 heures** au siège social, et dont l'ordre du jour figure sur la convocation.

En conséquence, assister à l'assemblée, signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur les mêmes questions en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre chose.

Fait à Chatillon Le _____

Bon pour pouvoir

Signatures *

*Le signataire du pouvoir indiquera très exactement, à la suite, son nom, ses prénoms et son adresse. Si ces indications figurent déjà sur la formule, le signataire les vérifiera et éventuellement les rectifiera. Le mandant fera précéder sa signature de "Bon pour Pouvoir"